

Deux élu(e)s SUNDEP (Christian HAMON et Véronique AMIEL) siègent en CCMA. Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la dernière réunion fait à partir de nos notes.

En début de réunion, j'ai fait la déclaration liminaire suivante :



CCMA du 19 septembre 2019

Déclaration liminaire du SUNDEP Solidaires

Lors de cette première CCMA nous étudierons notamment les tableaux d'avancement à la hors classe 2019. Comme chaque année, le sujet de l'accès à la hors classe est douloureux pour beaucoup de nos collègues qui acceptent difficilement de ne pas être promu alors qu'ils exercent leur métier avec rigueur et engagement.

Depuis 2 ans, la situation est particulièrement difficile pour les "sacrifiés" de la mise en place du PPCR. Je parle bien sûr des collègues qui, lors de la mise en place du PPCR ne remplissaient pas les conditions pour obtenir le 3^{ème} RDV de carrière, celui du 9^{ème} échelon, et qui ont se sont vu attribués un "avis recteur" un peu à la va-vite. A l'époque, beaucoup de chef d'établissement ont mis à ces collègues un avis "satisfaisant" en leur précisant qu'étant donné que les avis "excellent" et "très satisfaisant" étaient contingentés, ils amélioreraient leur avis la prochaine fois. Sauf, qu'il n'y a jamais eu de prochaine fois puisque que l'avis donné initialement était pérenne.

Avec leur avis "satisfaisant", ces collègues sont désormais condamnés à attendre le 11^{ème} échelon pour un éventuel changement de grade alors qu'ils verront des 9^{ème} et des 10^{ème} échelon promus. Parmi ces collègues "sacrifiés" il y a les "dégoutés", ceux qui se vont vus promus HC lors de la fameuse CCMA du 31 mai 2018 avant de déchanter lorsqu'ils ont vu que les résultats de cette CCMA étaient annulés. Et bien sûr, cette année, comme les précédentes, il y a les traditionnels "avis défavorable" en mathématiques qui bloqueront la promotion de 3 collègues.

Autre sujet, mais même problématique, en ce début d'année, les collègues qui ont eu un RDV de carrière l'an dernier reçoivent leur compte rendu avec les

appréciations du chef d'établissement et de l'IPR et surtout l'avis recteur. Là aussi, c'est souvent l'incompréhension qui domine lorsqu'un collègue se rend compte que l'avis recteur n'est pas cohérent avec l'évaluation des 11 compétences évaluées.

Tous ces situations nous montrent que faire évoluer la carrière d'un-e enseignant-e au mérite est un mythe ou plutôt un dogme, un dogme libéral qui voudrait qu'avec une carotte pour les uns et un bâton pour les autres l'éducation nationale se porte mieux !

Ce dogme, nous le rejetons et nous sommes persuadés que si "l'école de la confiance" chère à M. Blanquer n'était pas qu'un concept creux mais une réelle volonté de faire confiance aux enseignant-e-s, il n'y aurait pas besoin de différencier les évolutions de carrière entre les profs.

C'est pour cela que nous demandons, encore et plus que jamais, la suppression de la classe exceptionnelle et de la hors-classe pour les remplacer par un grade unique comportant suffisamment d'échelons pour permettre une évolution de salaire régulière et continue tout au long de la carrière.

Les élu(e)s CCMA Sundep Solidaires

Cette déclaration liminaire a suscité une réaction des IPR présents qui ont reconnu que la mise en place du PPCR a eu pour effet de sacrifier l'évolution de carrière de certains collègues. Un IPR a indiqué que le fait que les « avis recteur » excellent et très satisfaisant soient contingentés explique les incohérences ressenties par les collègues. En effet, pour le 3^{ème} RDV de carrière il ne doit pas y avoir plus de 10% d'avis recteur "excellent" et 45% de "très satisfaisant". L'IPR a ajouté que le PPCR et ses modalités avaient été approuvées par les organisations syndicales. (Pas par le SUNDEP Solidaires !)

Les points suivants étaient à l'ordre du jour de la CCMA :

1) Liste d'aptitude à l'échelle de rémunération de chaire supérieure 2019

Au niveau académique, il y a eu 5 candidatures. 3 étaient non recevables : 2 collègues sont certifiés et 1 autre n'enseigne pas en CPGE.

Les 2 autres candidatures seront remontées au niveau national (1 en maths et 1 en éco-gestion)

2) Tableau d'avancement Hors Classe au 1^{er} septembre 2019

Le tableau d'avancement des promovables est établi en fonction d'un barème qui est obtenu en additionnant les points relatifs à la « valeur professionnelle » et ceux relatifs à « l'ancienneté ».

Il est à noter que lorsqu'il y a égalité de barème, c'est l'ancienneté dans le grade qui permet de départager les collègues.

Valeur professionnelle de l'agent	
Appréciation du recteur	Points
Excellent	145
Très satisfaisant	125
Satisfaisant	105
À consolider	95

Pour les ECR de certifiés, PLP ou PEPS vous trouverez ci-dessous le barème du dernier promu pour chaque « avis recteur ». Même si chaque année, cela change, ce tableau peut vous renseigner sur la possibilité de passer HC dans les années à venir.

Ancienneté dans la plage d'appel		
Échelon et ancienneté dans cet échelon au 31/08/2018	Ancienneté théorique dans la plage d'appel (en années)	Points
9+2	0	0
9+3	1	10
10+0	2	20
10+1	3	30
10+2	4	40
10+3	5	50
11+0	6	60
11+1	7	70
11+2	8	80
11+3	9	100
11+4	10	110
11+5	11	120
11+6	12	130
11+7	13	140
11+8	14	150
11+9 et plus	15 et plus	160

- Tableau d'avancement à l'ECR de professeur EPS hors classe

Il y avait 30 candidatures et il y eu 7 promotions. La dernière promue a un barème de 145.

Promotion HC - ECR PEPS (7 promotions)					
barème du dernier promu en fonction de l'avis recteur					
Avis recteur	Nbre de promus avec cet avis	Barème du dernier promu avec cet avis	Echelon du dernier promu avec cet avis	Ancienneté dans l'échelon du dernier promu avec cet avis	Ancienneté dans le grade du dernier promu avec cet avis
Excellent	3	155	9 ^{ème}	3a 0m 0j	18 ans
Très satisfaisant	3	145	10 ^{ème}	0a 5m 4j	16 ans 6 mois
Satisfaisant	1	145	10 ^{ème}	2a 4m 0j	19 ans

- Tableau d'avancement à l'ECR de PLP hors classe

Il y eu 13 promotions sur les 64 candidatures. Le dernier promu a un barème de 165.

Promotion HC - ECR PLP (13 promotions)					
barème du dernier promu en fonction de l'avis recteur					
Avis recteur	Nbre de promus avec cet avis	Barème du dernier promu avec cet avis	Echelon du dernier promu avec cet avis	Ancienneté dans l'échelon du dernier promu avec cet avis	Ancienneté dans le grade du dernier promu avec cet avis
Excellent	5	165	10 ^{ème}	0a 6m 24j	15 ans
Très satisfaisant	5	165	10 ^{ème}	2a 11m 17j	12 ans
Satisfaisant	3	175	11 ^{ème}	1a 0m 20j	17 ans

- Tableau d'avancement à l'ECR de professeur certifié hors classe

Il y eu 77 promotions sur les 378 candidatures. La dernière promue a un barème de 165.

Promotion HC - ECR certifiés (77 promotions)					
barème du dernier promu en fonction de l'avis recteur					
Avis recteur	Nbre de promus avec cet avis	Barème du dernier promu avec cet avis	Echelon du dernier promu avec cet avis	Ancienneté dans l'échelon du dernier promu avec cet avis	Ancienneté dans le grade du dernier promu avec cet avis
Excellent	12	175	10 ^{ème}	1a 10m 13j	15 ans
Très satisfaisant	43	165	10 ^{ème}	2a 0m 0j	18 ans
Satisfaisant	22	165	11 ^{ème}	0a 2m 27j	18 ans

L'analyse des promotions dans les différentes ECR montre que d'un avis recteur à un autre plus favorable on gagne environ 2 ans pour le passage à la HC.

- Tableau d'avancement à l'ECR de professeur agrégé hors classe

Cette année il y a 21 promouvables à l'ECR de professeur agrégé hors classe.

2 candidatures ont un avis défavorable des IPR et une fois de plus c'est en mathématiques que cela se produit !

Lorsqu'il y a plusieurs promouvables dans une même matière, les candidatures sont classées par les IPR.

La CCMA a fait remonter 11 candidatures au niveau national :

- En anglais, 2 candidatures sur les 4 promouvables
- En économie-gestion, 2 candidatures sur les 5 promouvables
- En éducation musicale, 1 candidature sur 1 promouvable
- En espagnol, 1 candidature sur 1 promouvable
- En lettres modernes, 2 candidatures sur les 2 promouvables
- En mathématiques, 1 candidature sur les 4 promouvables
- En philosophie, 1 candidature sur 1 promouvable
- En SII, 1 candidature sur les 3 promouvables

3) Reclassement des maîtres promus par liste d'aptitude titularisés le 01/09/2019

Les membres de la CCMA ont pris connaissance des propositions de reclassement des 9 collègues qui ont été promus certifiés ou PLP par liste d'aptitude.

4) Questions

- a) Le cas des DA en CDI qui ont vu leur quotité de service diminuer à la rentrée a été évoqué. Pour l'instant, il n'y a pas de licenciements envisagés.
- b) Le SUNDEP a soulevé le problème des collègues qui travaillent sur 2 ou 3 établissements et qui n'ont pas vu « l'heure de déplacement » inscrite sur leur PV d'installation. Le rectorat nous a répondu que la minoration d'1h de l'ORS, pour service sur 2 établissements de 2 communes différentes ou sur 3 établissements, est un droit (pour les maîtres à temps complet).

Si vous souhaitez avoir des précisions sur les sujets évoqués lors de cette CCMA, n'hésitez pas à nous contacter.

Christian HAMON, hamonchristian@wanadoo.fr, élu CCMA SUNDEP Solidaires